



Travail dissimulé, que faire pour régulariser

Par **Xav22**, le **08/10/2019** à **17:29**

Bonjour,rrnrJe me rend compte après 6 mois que mon mari travail à 40 % déclarés et le reste en espèce, au black.rrnrComment faire pour régulariser la situation alors que son patron ne veux rien savoir ?rrnrJe préfère qu'il quitte ce travail au plus vite mais s'il démissionne c'est son chômage (pole emploi) qu'il ne touchera pas.rrnrMe voila dans l'impasse.

Par **morobar**, le **08/10/2019** à **17:46**

Bonjour,rrnrLes moyens sont multiples, mais le problème réside dans l'administration de la preuve des heures effectives de travail.

Par **Xav22**, le **08/10/2019** à **18:39**

Merci pour votre réponse rapide rnMon mari écrit chaque jours ses heures sur un papier à la fin du service. rrnrCette feuille est envoyée par message au propriétaire tous les mois.rn

Par **morobar**, le **09/10/2019** à **07:15**

Bref votre mari se fabrique lui même ses preuves.rrnrOn évoque un employeur et non un propriétaire.rrnrTout recours est quasiment voué à l'échec sans autre preuve mais à coup sur conduira à la perte de l'emploi.rrnrPour commencer on peut s'adresser à l'inspcetion du travail

en signalant la dissimulation volontaire du travail et l'impossibilité pour le personnel d'y remédier.

Après on peut :

- * démissionner sous le régime de la prise d'acte. Mais sans preuve le conseil des prudhommes ne requalifiera pas la démission en licenciement
- * demander la résolution du contrat de travail devant le conseil des prudhommes, donc tout en continuant à travailler.